

FLASH **Snia-ipr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTEZ SNIA-IPR À LA CAPN

SOMMAIRE

- ✚ D'un socle à l'autre
- ✚ Discussions métier / agenda social
- ✚ Compte rendu du conseil syndical
- ✚ Hors classe 2015
- ✚ Le vote Unsa au CTM
- ✚ Solidarité laïque
- ✚ Bulletin d'adhésion

Inclus dans ce numéro
un supplément 4 pages
spécial « élections
professionnelles »

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Danielle Kunemann
Bernard Lehalle
Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**
CCPAP : 0116S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



**PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT
= OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION**

La bonne opération pour + de sérénité

© LA FABRIQUE DU DESIGN - 03 18 23 80 86 © PHOTOS : Fotolia - Getty Images - Octobre 2012

 www.autonome-solidarite.fr

 www.maif.fr/offreeducation



EDITORIAL

« La République doit se construire sans cesse car nous la concevons éternellement révolutionnaire à l'encontre de l'inégalité, de la routine des préjugés, éternellement inachevée tant qu'il reste un progrès à accomplir. »

(Pierre Mendès France)

Les premières réunions initiant l'agenda social 2015 ne nous rendent pas optimistes. L'UNSA est résolument contre un État minimal recentré sur les seules fonctions régaliennes. Les administrations et les services publics devraient échapper au contexte marchand et devraient être financés plus largement par l'impôt. Les seules créations d'emploi ne sauraient nous satisfaire au moment où les systèmes indemnitaires, en raison d'enveloppes reconduites sans abondement, n'ont qu'une marge de progression dite 'qualitative'.

Le SNIA IPR est attaché à ce que TOUS les IA IPR puissent bénéficier de revalorisations quels que soient les emplois occupés tant dans l'administration du système que dans la pédagogie. C'est dans les établissements, près des professeurs, qu'ils soient stagiaires ou titulaires, qu'est notre place. Nous tenons notre légitimité professionnelle de l'inspection des enseignants et des éléments didactiques et disciplinaires que nous leur apportons.

La période du 27 novembre au 4 décembre est celle du vote.

Apporter ses voix au SNIA-IPR UNSA est crucial, ce n'est que tous les trois ans que nous sommes invités à élire les 5 commissaires paritaires de la CAPN et les 15 représentants au CTM. C'est soutenir **la seule organisation syndicale qui vous représente dans les discussions de l'Agenda Social** - *rappelons que seules les organisations représentées au sein d'une fédération peuvent y participer, c'est le cas du SNIA-IPR qui est affilié à l'UNSA* - dans lesquelles sont abordées les évolutions de nos missions, notre place dans la gouvernance académique, les perspectives de carrière, les revalorisations indiciaires & indemnitaires.

Le Bureau National vous invite à voter et faire voter SNIA IPR

Roger Keime, Ivry, le 20 octobre 2014

(*)

D'UN SOCLE À L'AUTRE

Depuis la parution du « socle commun des connaissances et des compétences » en 2006, nous savions bien qu'un jour ou l'autre le texte connaîtrait une nouvelle écriture. Il présentait en effet les qualités et les imperfections liées à l'urgence de sa conception dans un contexte éducatif qui ne se prêtait guère alors à ce type d'approche. La préexistence des programmes n'a pas simplifié la tâche.

Les grilles d'évaluation et le Livret personnel de compétences, dont nous connûmes plusieurs versions, se substituèrent progressivement au texte fondateur – sous couvert d'aider à l'évaluation –, au point d'en masquer l'esprit. L'« usine à cases » était lancée, le paradoxe voulant que ce qui devait aider finisse par dissuader. L'histoire du système, avec un collège conçu comme un « petit lycée », créant une rupture structurelle avec l'école, n'a guère favorisé une pensée commune de la scolarité obligatoire. Le socle et ses avatars constituaient donc un coin, inséré dans la tradition de partition historique entre premier et second degrés, dont on constatait depuis plusieurs décennies l'inefficacité. Les tensions qu'il initiait ont rendu l'évolution incontournable.

Il reste que le désir d'évaluer autrement, de ne pas cantonner la lecture des progrès accomplis par l'élève à une somme de notes, discipline par discipline, confondues pour finir en une « moyenne » dénuée de sens a suscité la réflexion, l'expérimentation, puis le début d'une tentative généralisée de « classes sans notes ». Les liens avec le premier degré, approfondis en éducation prioritaire, se sont progressivement accrus. Des expérimentations *École du socle* ont permis aux équipes de réfléchir ensemble et les initiatives ont été nombreuses et fructueuses. Elles se heurtaient cependant aux figures imposées par les grilles qui, à courir après une pixellisation sans cesse accrue, occultaient l'image d'ensemble. Le CSP a donc reçu commande d'un socle repensé « de connaissances, de compétences et de culture ». Ce texte est en consultation collective et individuelle. Une fiche d'aide à l'animation est proposée aux équipes et des « éléments de présentation du projet » ont été rédigés par le CSP. La démarche est donc triple : on publie, on explique et on sollicite la réflexion de ceux qui auront à le mettre en œuvre. En académie, les personnels se rassemblent à tous les niveaux pour analyser le texte, en apprécier la cohérence, en explorer les conséquences.

De grandes tendances déjà se dégagent.

Plus cohérent, plus lisible, le texte est mieux défini que le précédent. En tant que « principe organisateur », il précède cette fois les programmes dont il constitue l'horizon. Les « piliers », clos sur eux-mêmes en une collection d'items, sont devenus des « domaines de formation ». Sans le dire, l'expression renvoie à des représentations plus ouvertes : « champs » et « domaines » sont des espaces ouverts dont les clôtures se renouvellent, tandis que « formation » appelle l'idée d'un cheminement tout au long de la vie. Il s'agit donc bien d'une structure d'organisation qui se veut lisible, nette et cependant souple.

La détermination des cinq domaines ainsi que l'explicitation pour chacun des « champs et activités » témoignent de l'étape de réflexion où nous sommes. En effet, si les trois premiers domaines relèvent clairement de compétences où les disciplines se fondent, les deux derniers font explicitement référence à des disciplines scolaires qui, dès lecture, s'interrogent sur leur classement dans tel domaine plutôt que dans tel autre. Très vite, les uns comme les autres se refusent à se considérer comme appartenant plus à « l'observation » qu'à la « représentation » ou comme ressortissant de la « compréhension » plutôt que de « l'activité humaine ». Le caractère itératif de toute écriture, joint à la tradition de classement qui est la nôtre, conduit à distinguer, séparer ou faire se succéder ce qui doit par principe – et le préambule est très clair à ce propos –, se conjoindre et agir en cohérence. Il convient de trouver une écriture de compromis qui respecte les attentes du lecteur et renouvelle cependant son approche. La discussion fera peut-être apparaître que certains préfèrent que les « objectifs » dont la formulation rend compte de véritables compétences, – et on en veut pour preuve leur redondance d'un domaine à l'autre –, constituent les entrées du texte et se substituent aux domaines, tandis que d'autres veillent au repérage de leur discipline dont la mention dans tel ou tel champ insatisfait et rassure tout à la fois...

Il en va de même des indications de contenus, parsemées dans le texte, et de portée inégale. C'est probablement l'aspect le plus daté du texte et qui vieillira donc le moins bien s'il est conservé. Il fait en effet implicitement référence à des découvertes ou débats encore frais, dont la pertinence risque vite de ne plus apparaître. L'évaluation emporte l'adhésion. Si le détail des principes peut donner matière à discussion, chacun sait à quel point l'évolution de nos pratiques dépend étroitement des modes d'évaluation que nous adoptons. Nous y confronter clairement, courageusement, explicitement, est l'un des plus sûrs gages d'évolution vers l'esprit du socle. « Positive », « progressive », ancrée sur des « tâches complexes », l'évaluation devrait se trouver profondément renouvelée.

L'inquiétude ne tient guère pour l'heure au texte qui nous est présenté ; elle s'oriente bien plus sûrement vers les programmes tant attendus : de leur formulation, de leur cohérence verticale et horizontale dépendra la faisabilité de la mise en œuvre du socle. On espère des programmes à l'image des principes, ménageant de cycle en cycle, des progressions et des thématiques cohérentes d'une discipline à l'autre, permettant sans acrobatie ni artifice la construction de tâches complexes servant véritablement à l'évaluation de compétences. Un peu comme si les travaux croisés et autres I.D.D. venaient s'inscrire au cœur des apprentissages, les disciplines intervenant comme ressources indispensables, et non comme fin en soi, pour des apprentissages incarnés par des tâches complexes dans lesquelles l'élève investit l'énergie de son intelligence et engage son esprit de découverte.

On apprécie que l'élève soit désormais reconnu comme une personne douée de réflexion, de sensibilité et de créativité. On attend que les programmes aident à l'actualisation de ces dons.

Écrit produit par un groupe de travail du conseil syndical.

DISCUSSIONS MÉTIER – AGENDA SOCIAL

Dans le cadre des réunions de l'agenda social et des discussions métier, le SNIA-IPR, avec l'appui de la fédération UNSA, est engagé dans un dialogue permanent avec le cabinet de la Ministre. Dans cette période de fortes contraintes budgétaires, nous demandons que les mesures proposées bénéficient à tous les IA-IPR et nous avançons pour le moyen et le long terme les revendications fixées par les motions du congrès de Metz.

Compte rendu de l'audience accordée au SNIA-IPR par le directeur adjoint du cabinet de la Ministre de l'Éducation Nationale le 1^{er} octobre 2014

Roger Keime et Alain Marie ont été reçus en audience le mercredi 1^{er} octobre par Bernard Lejeune, directeur adjoint du cabinet de la Ministre de l'éducation nationale. Cette rencontre s'est déroulée le lendemain de la réunion des directeurs de cabinet des ministères en charge de la gestion des fonctionnaires de la fonction publique. Nous avons donc eu en propos introductifs la primeur d'un «discours de la responsabilité»; c'est-à-dire l'exposé de ce qui sera annoncé lors de la prochaine réunion de la reprise de l'agenda social : la confirmation du gel du point d'indice et une très forte limitation des avancées dans le cadre d'une enveloppe extrêmement contrainte.

Bernard Lejeune a précisé que les rencontres organisées dans le cadre des GT seraient achevées avant la fin de l'année civile et que les différents textes afférents, en particulier celui relatif aux missions, seraient publiés au cours du premier semestre 2015 pour une application à la rentrée 2015.

Pour l'indemnitaire : les conclusions provisoires des réunions de l'agenda social de 2013 (du 7 mars au 11 juillet) ne seraient pas reprises. Elles laissent entrevoir un abondement qui certes n'était pas la hauteur de nos attentes (de 12000 à 15000€, soit mensuellement un gain de l'ordre de 300 €) mais à tout le moins à ce qui était estimé possible pour la DGRH après consultation de la DAF. Cela sera à reprendre au plus vite au redémarrage des réunions de l'agenda social 2014-2015 qui devraient s'ouvrir en janvier 2015.

Pour l'indiciaire : il a été signifié pour la fonction publique l'impossibilité, en ces temps de gel et de limitation budgétaire, d'ouvrir des négociations concernant l'accès à une échelle de rémunération revalorisée (cf. flash n° 76 page 6), qu'il s'agisse d'une ouverture à l'échelle lettre C, ou de la création d'un 3^{ème} échelon à la hors classe à l'échelle BBis. *Mais la porte n'est pas totalement fermée* : par le biais du cadre fonctionnel, il serait envisagé d'ouvrir l'accès aux BBis ; la discussion sera engagée lors de la prochaine réunion de la Refondation (GT 10) reportée du 14 octobre au 6 novembre, à laquelle Bernard Lehalle et Roger Keime représenteront les IA-IPR au titre de l'UNSA. Ce pourrait être la première étape vers une ouverture du BBis à l'ensemble des IA-IPR comme étape intermédiaire à la hors échelle C.

Pour la hors classe : seule vraie satisfaction, nous avons obtenu l'engagement formel que le cabinet donnerait son feu vert à la DGRH pour présenter à la CAPN du 18 décembre un tableau d'accès constitué sur les critères retenus, à notre demande, en décembre 2013 pour le tableau de 2014 qui, avec 112 promotions, avait permis 46 accès supplémentaires. Ainsi une quarantaine de collègues accèderaient en sus, à la hors classe dès le 1^{er} janvier 2015, soit un gain réel de plus de 2000 € pour chacun d'entre eux.

Roger Keime et Alain Marie ont défendu pied à pied les motions de congrès du SNIA-IPR, quant à la dimension catégorielle du métier d'IA-IPR. Ils ont rappelé au directeur adjoint du cabinet l'impatience des collègues qui sont las de voir leur charge de travail s'alourdir sans cesse sans aucune reconnaissance. Ils lui ont signifié que le SNIA-IPR ne pouvait pas accepter que les collègues qui s'investissent dans les missions pédagogiques soient oubliés dans les mesures proposées. Après avoir rappelé la forte attente des collègues pour la revalorisation de l'ICA, il a également pris note de nos deux demandes spécifiques : une indemnité de première installation pour les collègues nouvellement nommés après leur réussite au concours de recrutement et l'obtention de la future indemnité d'éducation prioritaire aux collègues IA-IPR impliqués dans ce dossier.

Dans ce contexte budgétaire très difficile, les marges de manœuvre sont étroites, mais les discussions restent ouvertes. Le conseil syndical du 7 octobre a arrêté collégalement la stratégie que le SNIA-IPR a adoptée pour poursuivre les négociations avec le cabinet de la Ministre.

Roger Keime – Alain Marie

Comptes rendus des réunions de l'agenda social en ligne : <http://snia-ipr.fr/index.php?action=voir&t=agenda>

Courrier adressé à Madame la Ministre à l'issue des échanges du conseil syndical du 7 octobre.

Madame la Ministre,

Réunis en conseil syndical à Paris le 7 octobre, les IA-IPR délégués académiques représentant le SNIA-IPR et les membres du bureau national ont analysé les problématiques liées à l'exercice des missions des IA-IPR qui sont pleinement engagés dans l'impulsion des réformes qui structurent la refondation de l'École de la République. (Formation des stagiaires, nouveau socle et nouveaux programmes, nouvelle éducation prioritaire, mission égalité, évaluation, ...).

Les IA-IPR, qui sont au cœur du dispositif, agissent avec détermination au plus près des enseignants, dans les collèges et dans les lycées, au service de cette nouvelle ambition pédagogique pour la réussite scolaire de tous les élèves. Garants d'une expertise pédagogique de haut niveau, ils sont les mieux à même d'accompagner la réforme du collège. Cette implication sans faille dans les dossiers est souvent corrélée avec des conditions d'exercice du métier difficiles et une charge de travail de plus en plus lourde.

Il est de la responsabilité du SNIA-IPR de vous informer du mécontentement grandissant des IA-IPR au regard des propositions formulées dans le cadre des discussions métier dont les orientations ont été confirmées par Bernard Lejeune, directeur de cabinet adjoint, lors de l'audience accordée à notre syndicat le 1^{er} octobre.

Les IA-IPR, qui exercent pour les deux-tiers d'entre eux des missions pédagogiques, nous font part de leur incompréhension pour des mesures qui sont axées vers la valorisation des seules fonctions exercées dans un cadre fonctionnel. Ils les ressentent comme contradictoires avec le caractère avant tout pédagogique de la refondation de l'École, tel que vous l'avez rappelé, en continuité avec vos prédécesseurs, le 8 octobre, devant le CSE. En effet, on ne voit guère pourquoi la gestion et l'administration de la pédagogie seraient privilégiées au détriment de l'expertise pédagogique du terrain.

Notre position de syndicat majoritaire des IA-IPR nous amène, Madame la Ministre, à vous demander de nous recevoir en audience pour vous présenter l'action des collègues dans le cadre de la refondation de l'École de la République et pour vous exposer le métier d'IA-IPR que nous exerçons avec passion aux services de la réussite de tous les élèves.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre dévouement.

Ivry sur Seine, le 20 octobre 2014

Roger Keime, au nom du bureau national du SNIA-IPR.

CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 7 OCTOBRE 2014

1- Point sur les négociations

- **Rencontre avec Bernard Lejeune**, directeur adjoint de cabinet qui était déjà au cabinet de Vincent Peillon et Benoît Hamon

En réponse à la demande d'audience Roger Keime et Alain Marie ont été reçus le 1^o octobre. La rencontre a duré plus d'une heure. Les motions du Congrès ont été présentées.

- **Indemnités** : Après des évolutions positives lors des rencontres avec Vincent Peillon, le gel du point d'indice de la fonction publique a tout bloqué.
- **Indice** : le MEN reste sur la notion de cadre fonctionnel qui ne s'appliquerait qu'aux conseillers de recteur. Pour le SNIA IPR ce n'est pas acceptable, on demande que l'accès à ce BB bis soit plus large. **Des contre-propositions claires vont être faites par le SNIA IPR au GT 10 du 6 novembre.**
- **Hors Classe** : les propositions du SNIA IPR ont été acceptées : au lieu d'une soixantaine de collègues accédant à la H-CI, on arrive désormais à **100-110**, ce qui représente un **gain substantiel**.
- **Deux demandes supplémentaires** :
 - Une prime de première installation pour les IA IPR reçus au concours
 - L'éligibilité pour les collègues référents Éducation prioritaire sur REP+ à l'indemnité créée en cours d'année scolaire

Certains ont le sentiment que la dimension pédagogique du métier d'IA-IPR de terrain est occultée au profit des emplois fonctionnels. Face à cette dichotomie, il conviendrait d'engager une réflexion sur le long cours de la carrière.

Lors de cette rencontre, il a été envisagé que Madame la Ministre tienne une réunion avec les IA-IPR, comme l'ont fait ses prédécesseurs, probablement après la période électorale du printemps.

2- Élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre

Bernard Lehalle rappelle le calendrier et les **modalités** : vote par Internet possible depuis son domicile, le rectorat ou un établissement scolaire. Les 5 étapes à suivre sont dans le BO et sur le site du SNIA IPR.

Cette élection est déterminante pour la reconduction de nos sièges à la CAPN et ainsi permettre que les intérêts des collègues (promotions, mutations) soient défendus avec la pugnacité habituelle de nos commissaires paritaires.

Il y a 3 votes :

- **CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale**, vote d'une très grande importance, liste conduite par Roger Keime
- **CTA : Comité Technique Académique**
- **CTM : Comité Technique Ministériel**, liste UNSA conduite par Christian Chevalier

Le site facilite le travail des DA que Bernard Lehalle remercie pour leur précieuse collaboration. Tous les membres présents soulignent la grande qualité du site, constamment mis à jour.

3- Vie des académies

Après un tour de table des 20 DA présents, un point important apparaît : **les IA IPR réaffirment leur fort attachement au PTA pour définir une politique académique cohérente.**

Un DA remercie le BN pour son travail et sa ténacité dans des négociations difficiles.

4- Intervention de Denis Adam, secrétaire national UNSA Education

L'UNSA réaffirme avec force sa volonté d'offrir à tous les élèves les conditions de la réussite et donc son soutien à la notion de socle commun.

Il est primordial de voter UNSA pour le CTM (dont la fonction est explicitée dans ce Flash).

Alain Marie rappelle les conditions de notre affiliation à l'UNSA et souligne notre **opposition au corps unique**. Denis Adam rappelle que lorsqu'un syndicat (SNIA IPR) marque son opposition à la revendication d'un autre syndicat de la Fédération, (telle le corps unique d'inspection) la Fédération ne le reprend pas à son compte.

Divers points sont abordés pour rédaction d'un mandat donné au BN sur les dossiers

- **Le socle** : pilote : Michel Gramain à partir d'un texte écrit par Martine Kavoudjian.
- **Le catégoriel** : pilotes : Bernard Leroux et Alain Marie ; il faut retenir certains éléments pour faire ensuite des propositions à Madame la ministre (*cf. courrier supra*).
- **Les élections** : pilote : Bernard Lehalle ; quelle stratégie ?

Après une présentation de l'historique de l'Autonome, de ses actions et champs d'intervention, par son Président, Roger Cruq, Roger Keime se félicite de cette journée, productive d'échanges riches et denses, dans une convivialité de bon aloi.

HORS CLASSE IA-IPR 2015

La note de service concernant la hors classe 2015 des IA-IPR est parue au BO n° 38 du 16 octobre. **L'annexe 1 concernant l'évaluation des IA-IPR est téléchargeable sur le site à la rubrique "Promotion".** Les IA-IPR doivent être évalués par le Recteur à partir du rapport d'activité exigé dans cette fiche et du CV téléchargeable sur le site du Ministère : <http://www.education.gouv.fr/pid65/les-personnels-d-inspection.html> et sur le site du SNIA-IPR à la rubrique "Promotion", vous trouverez également la notice pour activer les macros de ce fichier !

Pour les collègues promouvables dont l'évaluation date de plus de 3 ans, un nouvel entretien avec le Recteur doit être programmé.

Lors de la CAPN qui va se tenir le jeudi 18 décembre, le SNIA-IPR sera vigilant sur le respect des engagements du cabinet permettant à la DGRH de présenter à la CAPN un tableau d'accès pour la HCL 2015 constitué selon les critères retenus, à notre demande, pour le tableau de 2014 qui avait permis 112 promotions.

Les commissaires paritaires du SNIA-IPR portent la plus grande attention aux demandes des collègues. Ils conduisent en amont de la CAPN une étude individualisée de chaque dossier. Ils sont réactifs dans la communication des résultats transmis aux collègues promouvables dès la fin de la commission.

Saisissez votre fiche hors classe en ligne : <http://snia-ipr.fr/> - Rubrique « formulaires »

VOTEZ UNSA AU CTM

Dans l'éditorial était évoquée l'importance du TRIPLE vote à la CAPN pour le SNIA-IPR - liste conduite par Roger KEIME, aux CTM et CTA pour l'UNSA - liste nationale conduite par Christian CHEVALIER.

Précisons l'importance du Comité Technique Ministériel qui est consulté par le Ministre pour l'examen de tous les textes structurant le fonctionnement du système éducatif. Les fédérations syndicales représentées disposent de quinze sièges : la FSU 7, l'UNSA 4, FO 1, la CFDT 1, CGT 1, SUD 1. Le 4^{ème} siège de l'UNSA est fragile car obtenu au plus fort reste pour quelques centaines de voix sur un corps électoral de 957 000 fonctionnaires de l'éducation nationale.

Or, ce sont les résultats obtenus académiquement et nationalement, agglomérés à ceux des commissions paritaires, qui permettent la délivrance des moyens affectés aux syndicats en terme de décharge de service et en contingent d'autorisations d'absence pour les réunions syndicales (Bureau National, Conseil syndical, ...).

Pour donner de la chair au propos, prenons pour exemple le CTM du 23 juin dernier :

Il se réunit pour examiner une série de textes concernant les missions de formateur académique, la fonction de maître-formateur et de conseiller pédagogique dans le 1^{er} degré, les conditions de rémunération de l'accueil et de l'accompagnement de stagiaires. **L'UNSA Éducation est intervenue au sujet du rôle prépondérant de la formation initiale et continue dans la refondation de l'école.** La déclaration faite est :

*« Pour l'UNSA Éducation, l'ESPE, avec le socle commun, constituent les deux piliers de la transformation de notre système éducatif. L'enjeu est de taille, la formation initiale laminée depuis quelques années se doit de retrouver un caractère professionnel, gage d'une efficacité avérée au service de la réussite des élèves. (...) L'évolution du cycle 3, la liaison école-collège obligent chacun à connaître finement ce qui s'apprend avant et après. Chacun doit envisager sa ou ses disciplines en relation avec une équipe. Cela nécessite des personnels formés et donc des formateurs qui le sont tout autant. Le sujet n'est pas à l'ordre du jour mais l'UNSA Éducation souhaite insister sur la nécessité de **créer une certification dans le second degré** et de revoir en profondeur le CAFIPEMF du 1^{er} degré. Ces deux certifications doivent être adaptées aux nouveaux enjeux et au nouveau contexte : elles doivent pouvoir s'inscrire dans un parcours Master (...) Pour l'UNSA Éducation, l'enjeu est de taille, une telle occasion ne se représentera pas de sitôt. Ne la manquons pas ».*

Dans une précédente audience à la DGESCO, nous avons présenté le rôle des IA-IPR dans le processus de certification des professeurs avec l'ESPE et ses formateurs. L'UNSA a été porteur de cette demande reformulée lors de la préparation de ce CTM à laquelle nous avons participé.

Élections professionnelles : vous reporter au supplément du flash

RENTRÉE SOLIDAIRE 2014 AVEC LA SOLIDARITÉ LAÏQUE : CAP SUR MAYOTTE !

Pour cette 13^{ème} édition de la Rentrée Solidaire – Un cahier, un crayon, la Solidarité Laïque met le cap sur Mayotte, 101^{ème} département français. L'Unsa-Éducation, membre de la Solidarité Laïque, participe à l'opération. À Mayotte, 3 personnes sur 10 n'ont jamais été scolarisées. Ce chiffre atteint 63% chez les femmes.

Éduquer les enfants et les jeunes à la solidarité

Souvent volontaires pour participer à la construction d'une société plus juste et solidaire, les jeunes ont peu d'occasions de s'engager. Cette opération leur permet d'agir concrètement. Depuis 14 ans, **La Rentrée Solidaire-Un cahier, un crayon** vise à éduquer les enfants et les jeunes aux enjeux de la solidarité et à former les citoyens de demain.

Soutenue par le ministère de l'Éducation nationale, cette action s'inscrit dans les missions de l'école, et notamment le développement des compétences sociales et civiques. En 2013-2014, ce sont plus de 20 000 jeunes qui se sont impliqués dans 500 structures éducatives.

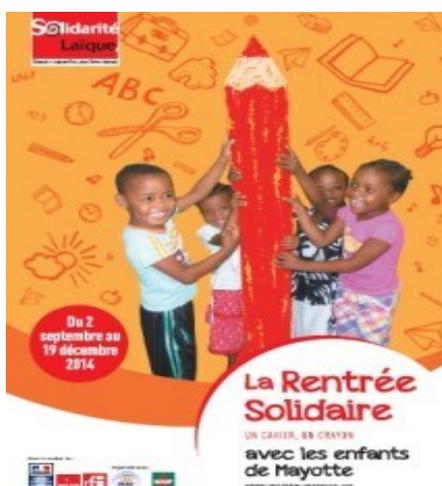
3 mois pour collecter des fournitures scolaires

La Rentrée solidaire - 1 cahier, 1 crayon est devenue un temps fort de la rentrée scolaire. Participer à la collecte de fournitures scolaires neuves et de matériel d'éveil, c'est l'occasion pour les enfants et les jeunes de devenir acteurs d'un projet solidaire. C'est aussi expérimenter une nouvelle façon d'agir, d'apprendre, de se mobiliser et de comprendre le monde. L'opération s'adresse aux enfants et aux jeunes de la maternelle à l'université et se décline aisément selon les âges. Chacun peut devenir collecteur : élèves, parents d'élèves, éducateurs, animateurs de quartier, étudiants, citoyens. Les modalités de l'action sont très variées : organisation d'exposition de dessins, émissions de radio, concerts ou courses solidaires, réalisation d'un magazine... Pour ce faire, Solidarité Laïque met à la disposition des éducateurs un dossier pédagogique complet ainsi que des courts-métrages qui permettent de découvrir l'île en images et les problématiques de l'accès à l'éducation.

Les outils pédagogiques mis à disposition des participants :

- un livret explicatif sur les conditions de scolarisation de Mayotte,
- un dossier pédagogique et un poster à afficher,
- une vidéo en libre accès portant sur les défis de l'éducation à Mayotte.

Vous retrouverez toutes les informations sur le blog : www.uncahier-uncrayon.org



BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR 2014-2015

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

.Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le bureau du 07/03/2012,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (**coût 30.00 € avec réduction fiscale**)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (**coût 25.00 € avec réduction fiscale**)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (**coût 15.00 € avec réduction fiscale**)
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (**coût 15.00€ avec réduction fiscale**), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.

Adhésion en ligne : <http://snia-ivr.fr/> rubrique «formulaires»

